

Selon une étude réalisée par l'Université Laval, les joueurs autoexclus observent :

- une diminution de l'urgence de jouer
- un meilleur contrôle des habitudes de jeu
- une diminution des conséquences négatives liées au jeu.

Une décision responsable

La décision de s'autoexclure des casinos du Québec doit être réfléchie et motivée par le désir de modifier ses habitudes de jeu.

La SCQ n'assume aucune responsabilité si le client enfreint l'interdiction d'accès à laquelle il adhère volontairement. Cette interdiction est irrévocable et autorise la SCQ à exclure le client de ses établissements en tout temps durant la période couverte par l'interdiction.

Programme d'autoexclusion des casinos du Québec

L'autoexclusion est un moyen de prendre du recul pour faire le point sur ses habitudes de jeu.

Si le jeu n'est plus un divertissement...

1 866 SOS-JEUX
JEU : AIDE ET RÉFÉRENCE



SOCIÉTÉ DES CASINOS
DU QUÉBEC INC.

Pour la plupart des gens, les jeux de hasard et d'argent constituent à la fois un divertissement et une source de plaisir. Cependant, pour certaines personnes, le plaisir de jouer peut céder la place à l'abus. C'est pourquoi la Société des casinos du Québec (SCQ) offre le programme d'autoexclusion.

Qu'est-ce que l'autoexclusion?

L'autoexclusion est une mesure préventive qui répond à la volonté d'un joueur de cesser de fréquenter les casinos du Québec. Ce programme est confidentiel, gratuit et bilingue. Il est offert à toute personne qui en fait la demande pour elle-même.

En quoi consiste l'autoexclusion?

En s'inscrivant au programme d'autoexclusion, le joueur autorise la SCQ à l'exclure de ses casinos, y compris les aires de jeux, bars, casse-croûtes, restaurants, salles de spectacles et boutiques situés dans ceux-ci, pour la période de son choix (de trois mois à cinq ans). L'inscription au programme est irrévocable.

À la fin de sa période d'autoexclusion, le joueur sera invité à une rencontre d'évaluation et d'information qui lui permettra de faire un choix averti quant à sa décision de retourner au casino ou de poursuivre son autoexclusion.

Le joueur qui le désire peut bénéficier du soutien d'un conseiller pour la durée de son autoexclusion.

En quoi consiste le service d'un conseiller à l'autoexclusion?

Le service d'un conseiller à l'autoexclusion est un moyen additionnel qui aide le joueur autoexclu à respecter son engagement. Ce conseiller est indépendant de la SCQ.

Quels services peut-il offrir au joueur?

- Une évaluation de ses habitudes de jeu et de ses besoins
- Une aide appropriée pendant les moments difficiles
- Un soutien téléphonique ou des références vers des ressources adaptées

Tous les services sont gratuits, confidentiels et bilingues.

À qui s'adresse ce programme?

À toute personne qui désire prendre des mesures préventives ou à celle qui ne contrôle plus ses comportements de jeu. L'autoexclusion est un moyen de prendre du recul pour faire le point sur ses habitudes de jeu.

Dois-je considérer l'autoexclusion?

- Ma fréquence au jeu et mes dépenses ont augmenté.
- À certaines occasions, le jeu a nui à mon travail, à mes études ou à mes relations avec mon entourage.

- Il m'arrive de mentir pour cacher que je joue.
- Ma situation financière est difficile en raison de mes habitudes de jeu.
- Chaque fois que je perds de l'argent au jeu, je retourne jouer pour regagner l'argent perdu.

Vous vous reconnaissez dans l'un ou l'autre de ces énoncés? Peut-être est-il temps de vous interroger...

Comment s'autoexclure?

L'adhésion au programme d'autoexclusion se déroule de la façon suivante :

- Le joueur se présente au comptoir du service à la clientèle du casino et spécifie qu'il désire faire une demande d'autoexclusion.
- Dans une salle privée, un employé formé à cette fin se chargera de remplir la demande d'autoexclusion en présence du joueur.
- Le joueur devra présenter une pièce d'identité avec photo (permis de conduire, carte d'assurance-maladie, etc.).
- Une photo du joueur sera prise sur place à des fins de repérage dans le casino.

Il n'est pas obligatoire de se présenter à l'un des casinos afin de s'autoexclure. Il est possible de le faire dans certains points de service autorisés par la Société. Pour plus d'information à ce sujet, adressez-vous au Service à la clientèle du casino ou consultez le mise-sur-toi.loto-quebec.com.



30 %